

FCP UNIVERS AMBITION CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 105 720 dinars et un déficit net de la période de -12 466 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 29 Mars 2016

ECC MAZARS

Le Commissaire Aux Comptes :

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2015
(Unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et droits rattachés		104 065,060	87 382,060
Obligations et valeurs assimilés de l'Etat		0,000	18 488,448
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		1 655,439	3 972,497
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		105 720,499	109 843,005
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	96,469	502,998
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 743,671	1 688,974
TOTAL PASSIF		1 840,140	2 191,972
ACTIF NET		103 880,359	107 651,033
CP1- Capital	3.7	103 113,350	106 438,433
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,749	3,613
Sommes distribuables de l'exercice		763,260	1 208,987
ACTIF NET		103 880,359	107 651,033
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		105 720,499	109 843,005

ETAT DE RESULTAT
Du 01 janvier 2015 au 31 Décembre 2015
(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2		
Revenus des actions		3 415,000	3 982,550
Revenus des obligations et valeurs assimilées de l'Etat		896,988	507,933
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	49,213	146,554
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 361,201	4 637,037
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-1 604,584	-1 292,567
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 756,617	3 344,470
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-2 097,618	-2 203,772
RESULTAT D'EXPLOITATION		658,999	1 140,698
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		104,261	68,289
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	763,260	1 208,987
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-104,261	-68,289
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-13 102,746	9 588,293
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		457,346	-6 187,716
Frais de négociation de titres		-479,616	-365,683
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-12 466,017	4 175,592

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 01^{er} janvier au 31 décembre 2015

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	658,999	1 140,698
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-13 102,746	9 588,293
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	457,346	-6 187,716
Frais de négociation de titres	-479,616	-365,683
AN2- Distributions de dividendes	-1 209,210	-1 105,930
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	11 312,280	4 973,820
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 504,563	-47,209
- Régularisation des sommes distribuables	104,703	69,184
Rachats		
- Capital	-8,978	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1,194	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	-0,083	0,000
-droit de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 770,674	8 065,457
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	107 651,033	99 585,576
En fin de l'exercice	103 880,359	107 651,033
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice	11 855	11 285
En fin de l'exercice	13 114	11 855
VALEUR LIQUIDATIVE	7,921	9,081
AN6- Taux de rendement	-11,65%	4,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Unité = en Dinar)

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION CEA est un fond commun de placement de distribution de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA.

Il a été créé le 14 Février 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 26 mars 2013.

La gestion du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF.

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON CEA.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2015** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la côte, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions du marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les placements en bons de trésor assimilables sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 104065,060 dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif
ARTES	1310	10 370,400	7 894,060	7,47%
ASSAD	750	5 831,040	3 959,250	3,75%
ATL	3000	10 100,000	8 475,000	8,02%
ATTIJARI BANK	430	7 590,000	10 332,470	9,77%
BEST LEASE	1000	2 100,000	1 900,000	1,80%
BIAT	120	9 016,000	8 906,760	8,42%
BNA	750	10 080,000	8 293,500	7,84%
BT	1100	10 801,000	9 900,000	9,36%
CARTHAGE CEMENT	2930	9 661,825	3 905,690	3,69%
CIL	280	4 071,200	4 100,320	3,88%
ESSOUKNA	1500	5 790,000	5 841,000	5,52%
ONE TECH HOLDING	1400	9 660,955	9 786,000	9,26%
SFBT	300	6 699,000	6 705,000	6,34%
SOTUVER	1935	11 063,200	5 599,890	5,30%
UADH	1170	7 956,000	8 466,120	8,01%
Total actions et droits rattachés		120 790,620	104 065,060	98,43%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions	53 642,750
Total	53 642,750

Les sorties du portefeuille titres du **01^{er} janvier 2015** au **31 décembre 2015** se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus où moins values réalisées
Actions	23 857,004	24 314,350	457,346
Emprunts d'Etat	18 000,000	18 000,000	-
Total	41 857,004	42 314,350	457,346

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 311,988** dinars au **31 décembre 2015** contre **4490,483** dinars au **31 décembre 2014** et se détaillent ainsi :

Revenus des actions	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	3415,000	3982,550
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	896,988	507,933
TOTAL	4 311,988	4 490,483

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2015** à **1655,439** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif
Avoirs en Banque	13 049,629	12,34%
Sommes à régler	-11 440,664	-10,82%
Intérêts courus sur compte bancaire	46,474	0,04%
Total des disponibilités	1 655,439	1,57%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2015, s'élèvent à **49, 213** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du compte de dépôt	49,213	146,554
TOTAL	49,213	146,554

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2015** à **1840,140** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Opérateurs Créditeurs	96,469	502,998
Gestionnaire	96,133	295,731
Dépositaire	0,336	207,267
Autres Créditeurs Divers	1 743,671	1 688,974
Commissaire aux comptes	1 680,185	1 680,092
Etat Impôts et Taxes	28,858	0,000
Conseil du Marché Financier	8,148	8,882
Dividendes à payer	0,000	0,000
Charges à payer	26,480	0,000
TOTAL	1 840,140	2 191,972

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Charges de gestion des placements	1 604,584	1 292,567
Commissions de gestion	1 221,515	1 175,054
Commissions de dépôt	383,069	117,513
Autres Charges	2 097,618	2 203,772
Honoraires du commissaire aux comptes	1 680,093	2 066,651
Redevances CMF sur les OPCVM	103,516	99,590
Etats Impôts et taxes	65,789	37,566
Publicités et Publications	226,980	0,000
Frais Bancaires	21,240	-0,035
TOTAL	3 702,202	3 496,339

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014	
Montant	106 438,433
Nombre de titres	11 855
Nombre de porteurs de parts	18
Souscriptions réalisées	
	9 807,717
Montant	11 312,280
Régularisation des sommes non distribuables	-1 504,563
Nombre de titres émis	1 260
Nombre de porteurs de parts nouveaux	6
Rachats effectués	
	-7,784
Montant	-8,978
Régularisation des sommes non distribuables	1,194
Nombre de titres rachetés	1
Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2015	
	103 113,350
Montant	117 741,735
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	457,346
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-13 102,746
Frais de négociation de titres	-479,616
Régularisation des sommes non distribuables	-1 503,369
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	13 114
Nombre de porteurs de parts	24

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2015	31/12/2014
Résultats distribuables de l'exercice	658,999	1 140,698
Régularisations de l'exercice	104,261	68,289
Sommes distribuables de l'exercice	763,260	1 208,987
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3,749	3,613
Sommes distribuables	767,009	1 212,600

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2015	2014	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,333	0,391	0,308
Charges de gestion des placements	-0,122	-0,109	-0,087
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,210	0,282	0,220
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,160	-0,186	-0,133
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,050	0,096	0,087
Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	0,006	0,011
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,058	0,102	0,098
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,008	-0,006	-0,011
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,999	0,809	-1,171
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,035	-0,522	0,041
Frais de négociation de titres	-0,037	-0,031	-0,058
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	-1,001	0,256	-1,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-0,951	0,352	-1,101
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,001	0,256	-1,188
Régularisation du résultat non distribuable	-0,116	-0,004	-0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,116	0,252	-1,274
Distribution de dividendes	0,102	0,098	0,000
VL	7,921	9,081	8,825
Ratios de Gestion des Placements	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,550%	1,298%	0,999%
Autres Charges / Actif net moyen*	2,027%	2,213%	1,523%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen*	0,737%	1,214%	1,122%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année= 365 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION CEA est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fond.

La commission de gestion est de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION CEA.
- de l'encaissement des prix de vente des titres ainsi que des dividendes revenant à FCP UNIVERS AMBITION CEA

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle, qui est égale 0,1% HT de l'actif net prélevée quotidiennement et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du fond.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2015 sont de 1680,093 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION CEA est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par FCP UNIVERS AMBITION CEA au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du fond, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais de publications :

Il s'agit des frais de publications légales et d'insertions au Journal Officiel.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.